

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Michèle Guay

<https://www.cadre21.org/membres/4a0512eacac314302ef0caa2>

Date d'obtention : 2021-11-12 20:59:23

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode SEXTO que l'intervention doit se faire de façon bienveillante et en collaboration avec les partenaires. Je dois utiliser la trousse SEXTO lorsqu'un élève de mon école me rapporte un évènement qui concerne la possible production de contenu pornographique juvénile (production ou diffusion d'images pornographiques). J'utilise la grille d'évaluation de l'incident afin de déterminer l'amorce, la nature et l'étendu de la situation. Je retiens également qu'à aucun moment, les adultes ne doivent demander à voir les images. Je retiens qu'il faut intervenir rapidement pour limiter les impacts sur la victime.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'utilisation de la trousse SEXTO pourra me permettre de me sentir mieux outillée à faire face à ce type de situation, dans le respect de mon mandat, tout en préservant l'intégrité des personnes impliquées.

La grille d'évaluation de l'incident me permettra de poser les bonnes questions sans mettre des mots dans la bouche des personnes rencontrées et ainsi favoriser une meilleure compréhension et prise en charge de la situation.

L'aide-mémoire me permettra également de m'assurer que toutes les étapes d'interventions ont été réalisés.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Je porterai une attention particulière aux impacts vécus auprès des élèves dans ces situations. J'interviendrai donc avec bienveillance auprès d'eux et le ferai le plus rapidement possible pour limiter la propagation des images et éviter de nuire à l'intégrité de l'élève. Je ferai aussi particulièrement attention à respecter le rôle des intervenants scolaires dans l'intervention SEXTO. Je m'assurerai que l'ensemble des questions de la grille d'évaluation de l'incident soient complétées et que le document soit signé par l'intervenant et l'élève qui a rapporté les faits. Je porterai également attention à ne pas questionner l'instigateur dans les cas d'acte malveillant, à l'informer de mes interventions, à confisquer son cellulaire (dans la pochette à cet effet) et à communiquer avec le service de police pour qu'il prenne en charge l'intervention.